



TABLE DE CONCERTATION

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 2023

Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ)

Lieu : Campus Amos de l'UQAT et visio-conférence (Zoom)

Présences :

OBVAJ

- M. Florent Gilles
- M. Patrice Blaney
- M. Luc Bossé
- M. Stephan Deschenes
- M^{me} Ghizlane Driouich

Représentants

- M^{me} Isabel Dufresne, Ville d'Amos
- M. Richard Genest, Association chasse et pêche Val-d'Or
- M. Guillaume Grosbois, UQAT
- M^{me} Ghislaine Dessureault, ATRAT
- M. Ghislain Brunet, Ville de Macamic
- M^{me} Cindy Cormier, citoyenne
- M^{me} Marion Séguy, Chantiers Chibougamau
- M. Philippe Angers, MRC d'Abitibi
- M^{me} Lydia Chaput, AEM Goldex
- M. Sylvain Lortie, Eldorado Gold
- M. Frédéric Bilodeau, SEPAQ
- M^{me} Jacinthe Châteauvert, CREAT
- M^{me} Jacinthe Pothier, MRCVO
- M^{me} Lise Jatton, santé publique CISSS-AT

Conseillers ministériels

- M^{me} Eve-Lyne Roy, MELCCFP
- M^{me} Marie-Eve Germain-Gagné, MAMH
- M. Eric Breault, Sécurité publique
- M. Nassirou Gueye, MELCCFP, Faune Nord-du-Qc
- M^{me} Caroline Bouffard, MAPAQ

1. Ouverture de la rencontre

La rencontre commence à 9h40. M. Luc Bossé souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

2. Présentation de l'équipe

M. Bossé invite son équipe à se présenter

3. Guide des membres

Il est proposé que ce point soit présenté après la présentation de M. Patrice Blaney

4. Présentation de la stratégie de mobilisation

M. Bossé invite M^{me} Driouich à présenter la stratégie de mobilisation. Le parcours franchi depuis 2021 est présenté, comprenant le lancement, l'autodiagnostic, la concertation et le plan de match, ainsi que ce qui sera amorcé en 2024, soit le déploiement de la stratégie. Le processus de validation est présenté avec l'aide d'un schéma. M^{me} Driouich explique le bilan autodiagnostic à l'aide d'un tableau comportant les acquis et les points à améliorer de chaque élément que sont la structure de l'OBV, les moyens techniques, les éléments fondamentaux, la formation en mobilisation et le questionnaire d'évaluation à la fin de chaque rencontre. Comme le ministère a suggéré de modifier la structure et l'organigramme lors des dernières réunions pour une pré-validation de la stratégie, la version recevable par le ministère est présentée, mettant la table de concertation (TC) au cœur de la dynamique, laquelle orchestrera les initiatives de mobilisation. La permanence assurera la coordination et l'opérationnalisation de la vision collective de la stratégie de mobilisation. Cette vision collective proposée est : *Une collaboration entre les membres de la table de concertation contribue à une mise en œuvre harmonieuse du PDE, ainsi qu'une gestion durable de la ressource en eau et des milieux humides et hydriques*. Nous avons ainsi dressé le contenu de la stratégie à travers différents objectifs et les actions qui en découlent, lesquels sont détaillés. Les axes sont : 1. Structure de l'OBV, 2. Moyens techniques de la concertation, 3. Éléments fondamentaux de la concertation, 4. Formation en mobilisation, et 5. Questionnaire de rencontre de la table de concertation, le tout représentant six objectifs et 15 actions.

Question

Lorsqu'on parle de <i>membres</i> , s'agit-il de la TC ou ceux du conseil d'administration ?	Dans la stratégie de mobilisation, il s'agit des membres de la TC, et c'est pourquoi l'organigramme a été modifié. Le tout sera expliqué au point suivant.
--	--

La stratégie de mobilisation est proposée pour validation, et le document a été acheminé aux membres pour la rencontre d'aujourd'hui. Les commentaires seront recueillis jusqu'à la fin de la semaine.

En terminant, M^{me} Driouich demande si la stratégie semble cohérente et si les membres ont des questions.

Questions

Peut-on connaître le nom des personnes faisant partie du comité de mobilisation ?	Bien sûr. Les membres qui ont participé à au moins une rencontre étaient M ^{mes} Isabel Dufresne (Ville d'Amos), Jacinthe Pothier (MRCVO), Patricia Boutin (AEM Goldex), Marie-Eve Germain-Gagné (MAMH) et Lydia Chaput (AEM Goldex), ainsi que M. Pier-Luc Beauceage (MRCA),
Le comité sectoriel est l'un des dossiers prioritaires (objectif 2.1), mais quel est le lien entre les actions (inviter des associations riveraines et autochtones) et l'objectif d'implanter un comité sectoriel ?	Il y a effectivement des sièges dédiés à deux représentants autochtones sur la TC, mais ceux-ci sont très sollicités pour de nombreuses consultations. Une solution consisterait à les convier seulement lors de problématiques ciblées. Nous devons donc en identifier et les viser à les impliquer dans des comités

	sectoriels. Un comité de suivi comme celui pour la mitigation des inondations dans le secteur de Rapide-Danseur pourrait évoluer en comité sectoriel.
Pour des sujets précis donc, un comité sectoriel pourrait être mis sur pied pour rejoindre plus les Autochtones et les associations de riverains ?	Oui. Il s'agit d'amener à discuter en comité sectoriel de problématiques par les gens qui les vivent pour ensuite alimenter la TC.
Concernant l'action 3.2.3, il est question de « deux nouveaux partenariats avec des experts bénévoles et des partenaires stratégiques de la région »; qu'est-ce qui relie le processus d'accompagnement des membres avec des partenariats d'experts bénévoles et stratégiques?	Nous sommes présentement plutôt orientés sur l'acquisition de connaissances ; pas assez d'efforts sont mis sur la mobilisation et l'accompagnement. On s'est donc donné l'objectif d'en développer deux (par exemple la restauration d'une frayère au lac Florentien avec plusieurs partenaires pour trouver des solutions). Le tout devrait être lié à des projets spécifiques autres que de l'acquisition de connaissance.
Pour l'action 4.1.1 « Réalisation d'un plan de formation continue de la permanence », avons-nous une idée du type de formation dont l'équipe a besoin ?	De la formation sera surtout liée à comment on peut devenir de meilleurs accompagnants, des outils de suivis/d'évaluation.
Que ça signifie l'action 4.1.3 « Mise en place du mécanisme de retraite annuelle de l'OBVAJ » ?	Une retraite pourrait être sous forme d'un lac-à-l'épaule afin de réfléchir sur les projets, le fonctionnement de la TC, de la mobilisation et autres thématiques.

M. Bossé ajoute que ce contenu de la stratégie présentée aujourd'hui est pré-approuvé par le ministère, lequel s'est assuré que le fonctionnement de la TC soit au cœur de la stratégie de mobilisation, qui aidera à remplir la mission de l'OBV.

Questions

L'OBV se trouve très contraint aux demandes du ministère dans un cadre très précis.	Oui, le ministère voulait une stratégie de mobilisation axée sur la TC avec un vocabulaire et un canevas précis et uniformisé pour les 40 OBV, suivant le cadre de référence de 2022. Remplir ce livrable de façon formatée déclençait le versement de tranches de notre financement statutaire.
La représentante du CREAT désire souligner qu'il est particulier, et même dommage, que le soutien financier aux OBV concerne la mission et non la mise en œuvre du PDE , puisqu'une fois que le PDE est élaboré, l'OBV serait en mesure de faire certaines actions, même si nous sommes associés à des partenaires.	Les nouvelles exigences passent par la DPAPC et non par la Direction régionale. Comme il s'agit d'une nouvelle équipe, la représentante ministérielle, M ^{me} Eve-Lyne Roy, propose à la représentante du CREAT de lui acheminer le commentaire par écrit. Si plus d'un commentaire est reçu, peut-être s'y pencheront-ils. M. Bossé poursuit : tous les OBV sont concernés, mais la réalité est différente pour chacun. Nous avons un petit levier, soit le financement partiel d'actions, mais la majorité du financement doit être utilisé en formation, information, sensibilisation, mobilisation.

	Le regroupement provincial est en négociation, peut-être recevrons-nous davantage que dans le cycle de 3 ans qui se termine au 31 mars 2024.
La représentante de Chantiers Chibougamau, M ^{me} Marion Séguy, suggère qu'une communication soit envoyée par la TC , où tous les représentants pourront signer, si cela est possible.	Oui, c'est possible, et l'OBV peut envoyer le courriel en portant le message des intervenants.
Pour bien comprendre la portée du commentaire initial, est-ce que nous n'avons pas le <i>droit</i> ou le <i>financement</i> pour la mise en œuvre du PDE ?	L'utilisation du financement statutaire concerne les projets d'acquisition de connaissance émergeant de la TC, projets qui doivent être portés par des acteurs de la table ou externes à celle-ci. Dans certains dossiers, aucun porteur n'émerge, rendant la réalisation du projet difficile.
Pouvez-vous donner des exemples de partenaires externes ?	Les municipalités, les entreprises minières et les entreprises forestières.
Le questionnement semble être endossé par tous; nous sommes beaucoup dans le <i>comment</i> et moins dans le <i>quoi</i> .	
Concernant le projet de frayère au lac Florentien par exemple, quel est le fonctionnement ? Est-ce l'Association de chasse et pêche qui approche l'OBV ?	L'OBVAJ est membre de l'Association chasse et pêche de Val-d'Or. Ainsi, lors de l'ouverture de la pêche sur le site, la station de lavage y a été amenée entre autres, et lorsque la dégradation de la frayère a été constatée, comme nous étions présents, l'Association nous a demandé de bâtir un projet de restauration. De plus, des acteurs industriels nous contactent pour trouver des sites accessibles pour la compensation concernant les MHH ou atteintes à l'habitat du poisson. Les liens se font selon les dossiers et à travers les événements et activités.
Agissez-vous à ce moment comme coordonnateurs des projets ?	Exactement, nous sommes pratiquement les pivots pour les suivis auprès des différents partenaires.
Est-ce que ce genre de projets est à même le financement statutaire ou s'ils font l'objet d'une rémunération ?	Si le projet concerne l'accompagnement, une partie est financée dans le statutaire.
Donc, on comprend que nous avons le droit de mettre en œuvre le PDE mais le financement n'est pas rattaché. La lettre demandera donc le financement nécessaire pour ne pas utiliser toute la subvention ?	Exactement, nous avons le droit de le mettre en œuvre, seulement, il faut trouver les sommes. La lettre devra mentionner que la TC remet en question la place allouée dans le financement pour des actions terrain, principalement les acquisitions de connaissance, étant l'enjeu sur notre territoire. Il ne sera pas facile de trouver des partenaires externes pour certaines actions de notre PDE que la TC jugera prioritaires; c'est là où la marge d'utilisation du financement statutaire est demandée.

On enverra donc un message demandant de faciliter l'accès au financement aux OBV pour passer plus de temps aux actions et non à la recherche de subventions.	En effet, il faut demander plus de flexibilité.
Tout sera dans la formulation, car, d'abord, les sommes devront être retournées si nous ne dépensons pas tout le budget, ce qui est un non-sens. Comme la TC n'a aucun pouvoir décisionnel, nous pourrions donner le mandat au Regroupement des OBV : à la demande de la TC, acheminer notre demande au CA de l'OBV qui rédigera une résolution, laquelle sera soumise au ministère et sera en copie conforme aux députés, à la DPAPC, pour faire en sorte que l'utilisation de la subvention statutaire soit utilisée en entier dans notre région sans devoir en retourner une partie. Ce texte pourra nous être soumis pour validation avant.	Concernant le retour de l'excédent du budget, nous regardons à des solutions pour modifier ce fait, malgré qu'il soit rare qu'on doive retourner des sommes.
Notre OBV a déjà dû effectuer un retour de subvention.	Effectivement. Le comptable sera contacté sur une façon de provisionner afin que cela ne se reproduise pas, mais nous disposons de trois ans pour dépenser l'enveloppe.
Dans l'argumentaire à produire, nous devrions préciser où exactement ira l'argent demandé.	C'est exactement ce que les directeurs des OBV ont préparé comme argumentaires dans la dernière année et plus.
Concernant le lac Florentien, il s'agit à l'origine d'un club privé, remis sur pied en partenariat avec le MFFP et l'Association. Il s'agit d'une belle possibilité de visibilité pour l'OBV, avec les 700 membres.	
Il faudra s'assurer que la lettre ne puisse pas ouvrir la porte à la possibilité d'utiliser nos surplus pour la mise en œuvre du PDE.	
Les conseils d'administration des OBV devront préciser qu'il s'agit également d'une demande des tables de concertation, laquelle est devenue au centre du processus.	

5. Présentation de Patrice Blaney

M. Bossé informe d'abord que la présentation de M. Patrice Blaney provient du projet du lac Florentien, discuté précédemment. Il s'agit d'un projet de maîtrise, M. Blaney étant étudiant à l'UQAT en deuxième année et chargé de projet à temps partiel pour l'OBV.

M. Blaney affiche à l'écran la *Présentation des populations de dorés jaunes dans des lacs dégradés de Rouyn-Noranda*. Le doré jaune est le poisson dominant en Abitibi-Témiscamingue, mais certaines populations sont perturbées. Il a effectué une revue de littérature afin de répondre à la question *Quelles sont les conditions nécessaires pour favoriser le maintien des populations de doré jaune sans ensemencement*. L'objectif principal du projet est de déterminer si les populations se maintiendront d'elles-mêmes dans les lacs dégradés sans intervenir par l'ensemencement. Les lacs dégradés et ensemencés à l'étude sont le lac Dufault et le lac Osisko,

qui sont comparés avec les lacs témoin Vaudray et Dufay, où les populations y sont naturelles et dégradées. Les particularités des quatre étendues d'eau sont présentées ainsi que les hypothèses de départ. La première hypothèse supposait que les lacs non dégradés offrent des conditions écologiques plus favorables, mais les lacs dégradés pourraient maintenir les populations si certaines fonctions sont maintenues.

Le premier objectif spécifique est d'évaluer la qualité de **l'habitat**. Pour les lacs dégradés, il y a augmentation de la conductivité et du pH et diminution de l'oxygène dissous en hiver, au fond, et le lac Osisko présente une forte accélération de l'eutrophisation du lac. Pour le deuxième objectif spécifique, qui est d'évaluer les **ressources alimentaires disponibles et utilisées**, M. Blaney présente les résultats préliminaires, soit que dans les lacs témoins, près de la moitié des estomacs étaient vides. Quant à **l'abondance des individus**, soit le troisième objectif spécifique, pratiquement aucune larve de doré jaune n'a été capturée, mais le nombre de dorés juvéniles par kilomètre carré est intéressant, ce qui tend à conclure que le doré jaune se reproduit dans le lac Osisko, où il semble même avoir un recrutement plus grand que les autres lacs. Le résultat des analyses avec les données de pêche normalisée du MELCCFP sont à venir. Le quatrième objectif porte sur la **croissance et la condition physique**, présentées à l'aide d'une courbe de croissance selon les lacs.

Pour résumer, dans les lacs dégradés, l'habitat est différent que dans les lacs témoins, mais pas nécessairement mauvais pour le doré jaune. Une attention doit être apportée à l'eutrophisation du lac Osisko. Les ressources alimentaires sont plus abondantes dans les lacs dégradés, mais moins diversifiées. Il y a une meilleure survie dans les lacs dégradés, surtout dans le lac Osisko et la croissance y est plus rapide en début de vie, et semble ralentir après trois ou quatre ans. Une question est soulevée dans l'étude : *les lacs dégradés peuvent-ils permettre le développement de doré jaune plus âgé?*

Quant aux retombées de l'étude, outre l'identification des facteurs limitants des ensemencements, les informations obtenues aideront à diriger certaines interventions relatives au projet de restauration du lac Osisko.

Questions

Selon les différents procédés de pêche effectués, est-ce que tous les poissons récoltés meurent ?	La mortalité est l'un des défis de la gestion de population de poissons. Pour les otolithes, les poissons récoltés sont morts, mais l'échantillonnage fait à l'aide de la pêche électrique permet aux poissons de repartir après un moment, sans mortalité. Nous n'avons récolté que les individus nécessaires à l'étude. En revanche, les pêches normalisées du ministère avec filet maillant amènent beaucoup de mortalité, mais tous les individus sont utilisés pour les études. La présente étude aurait été réalisée cette année par le ministère, qui l'effectue aux dix ans, environ. Quant au chalutage il s'agit d'un petit filet pour les petits organismes.
Considérant que le doré recherche l'oxygène et vit en profondeur le jour, il est surprenant de voir qu'il est plus abondant au lac Osisko, où il y a plus de polluants.	Ce sont des questions posées initialement aussi. Toutefois, il y a probablement beaucoup plus de ressources alimentaires dans ce lac, et le doré n'y a pas de prédateurs, sauf lui-même.
Il ressort donc que l'estomac des poissons dont l'environnement était moins favorable était mieux rempli ?	Effectivement. Sur une trentaine de poissons par lac, l'estomac vide de 50 % des poissons sur les lacs témoins le confirme.
Peut-être que le comportement de survie dans un lac dégradé peut en être la cause ?	Bonne question. Soit que la nourriture est plus abondante ou plus accessible aussi, et il y a beaucoup de perchaudes, son principal aliment.

Peut-être aussi que par manque de variété, les poissons vont chercher le plus de nutriments possible ?	Peut-être. Nous ne savons pas les impacts de l'alimentation exclusive de perchaude sur les dorés.
Les compétiteurs sont-ils pris en compte ?	Oui, c'est d'ailleurs le principal constat du lac Osisko où le doré n'a pas de prédateurs.
Est-ce que les dorés du lac Osisko sont des poissonsensemencés et leurs descendants ?	L'ensemencement s'est arrêté en 2015, donc c'est possible qu'il s'agisse d'individus ensemencés, et les autres en sont, forcément.
De quoi est composée la génétique ?	Ils ont pris des spécimens de plans d'eau régionaux afin d'avoir une génétique similaire.
Pour la perturbation des lacs, est-ce que les bandes riveraines ont été prises en compte ?	Non, les bandes riveraines n'ont pas été considérées dans le projet d'étude.
Y a-t-il une grande différence de profondeur et de transparence de l'eau entre les lacs de l'étude ?	Les deux lacs dégradés montraient une plus grande transparence, et la profondeur variait, mais seul le lac Osisko est peu profond (8 mètres) comparativement à jusqu'à 30 mètres pour les autres.
Concernant l'absence d'adultes, quelle est la connectivité des lacs ?	Osisko n'a plus d'entrées d'eau (naturelles) et il y a présence d'une chute à l'exutoire, mais les autres sont connectés à des ruisseaux et/ou des rivières.
Le lac Osisko a connu de la pollution provenant de l'ancienne mine Noranda à proximité ?	Oui, la mine de l'époque et la ville déversaient dans le lac.
Avez-vous analysé la chair de ces dorés ? est-elle comestible ?	Pour notre étude, non. Mais une doctorante sur l'écotoxicologie du lac Osisko a regardé ceci dans son projet, dont les données seront connues éventuellement, et le ministère fait déjà cette analyse pour le taux de mercure.

6. Retour sur les livrables et la mise à jour du PDE 2024

Le directeur général informe que les représentants ont reçu le guide de fonctionnement de la TC, dont la mise à jour est le point de départ du processus de la stratégie de mobilisation. Le 31 juillet 2023, le ministère nous a demandé d'envoyer notre version du guide 2016 modifié en tenant compte des modifications demandées par le cadre de référence 2022 pour fins de révision afin d'adapter, entre autres, la terminologie des OBV (notamment celui de *table de concertation*), la représentation des communautés autochtones et autres éléments. Les prochaines étapes sont la mise à jour du guide de fonctionnement avec l'aide de la TC, la mise en place de processus pour intégrer les nouveaux représentants, pourvoir les postes vacants sur la TC, monter une liste de substituts, tester le mode de nomination des représentants, etc. Nous travaillerons donc ce dossier dans les prochains mois, et le document sera réacheminé à tous.

Les livrables 2023-2024 de la mise à jour du PDE sont ensuite présentés. La stratégie de mobilisation sera livrée au 1^{er} décembre, et les éléments du PDE à fournir au 1^{er} mars sont énumérés. Une attestation de conformité du processus de concertation devra être confirmée, laquelle sera signée par la présidente de l'OBV. Certains livrables sont prêts (vision, orientations, stratégie de mobilisation), et certains sont en processus (établissement et plan de suivi des objectifs, les fiches synthèses, le gabarit de présentation du PDE et l'attestation de conformité), dont certains sont expliqués. Concernant l'établissement des objectifs présenté sous forme de grille, les représentants seront appelés à contribuer à définir certaines informations en tant qu'objectifs ou énoncés d'actions. Ensuite, la plate-forme web (AGIRE) permettra les suivis annuels sur les indicateurs, il s'agit

de l'outil utilisé par tous les OBV. Nos problématiques y figurent déjà, les orientations aussi, il reste les objectifs et le plan de suivi à intégrer.

Les prochaines étapes consistent donc à demander l'aide de la TC pour les énoncés d'objectifs à partir des critères du MELCCFP, pour tester la cohérence des énoncés avec nos problématiques, d'ici la fin janvier 2024, valider si l'on doit retravailler une fiche diagnostique pour les eaux souterraines ou non en décembre, et mettre les bouchées doubles sur la mise à jour du portrait et du diagnostic.

Questions

Les représentants seront donc contactés dans les prochaines semaines pour commentaires ?	Oui, sur des questions ciblées et à l'aide d'outils.
L'OBV semble avoir les mains liées par le ministère, avec les gabarits, le langage commun, etc., et il est dommage que le ministère regroupe des enjeux ou objectifs qui peuvent être différents d'une région à l'autre.	Les 4 problématiques prioritaires sont des problématiques parapluies beaucoup de problèmes différents peuvent se retrouver dans mauvaise qualité de l'eau par exemple. Cette préoccupation est partagée par la majorité des OBV. Toutefois, une partie de l'intention du ministère de nous amener dans des stratégies de mobilisation formatée serait peut-être de trouver des lieux communs pour l'interprétation par le ministère quand vient le temps d'analyser l'avancement des objectifs, trouver un langage commun est le point de départ en mobilisation.
Ça peut être contre-productif à certains moments...	C'est une probabilité. On ne va pas en contestation, on cherche les gains en efficacité.

7. Levée de la rencontre et évaluation

L'outil d'évaluation n'est pas entièrement finalisé. Il sera donc utilisé à la prochaine rencontre.

Un calendrier de rencontres sera proposé à la prochaine rencontre.

Levée de la rencontre à 12 h 01.